

Emballages : Je trie en VRAC ! sans emboîter, sans imbriquer

Chaque jour, dans de nombreux foyers, le tri se fait au fil de l'eau. Les emballages triés sont parfois volumineux et peuvent rapidement remplir les bacs jaunes. Quelles solutions pour gagner de la place ? Zoom sur quelques habitudes de tri...

Oui, écraser, aplatir ou compresser le tri peut permettre de gagner de la place. Mais il est important de ne pas emboîter ou imbriquer les emballages. Ils doivent être triés **en VRAC** ! Bien séparés les uns des autres !

Sac, vous avez dit sac ? Le tri peut se faire en sacs, uniquement si vous disposez des sacs jaunes de votre intercommunalité de collecte. Sinon le tri doit se faire en vrac uniquement, et déposé directement dans le bac jaune.

Quand nos déchets triés arrivent au centre de tri, les équipements de tri effectuent la séparation des matières (bouteilles en plastique, emballages métalliques, cartons, papier...). Ensuite, les agents de tri affinent le tri jusqu'à la « mise en balles » de matériaux prêts à partir vers les usines de recyclage.

C'est pendant ces étapes de tri que des emballages imbriqués entre eux peuvent rendre ces opérations complexes, et ajouter une difficulté au travail des trieurs.

Prenons l'exemple d'une bouteille en plastique insérée dans une boîte de céréales ou une boîte de conserve. Une fois déposés dans le bac jaune, ces déchets sont compactés dans la benne de collecte. Les déchets imbriqués ensemble vont être écrasés, rendant la séparation des matières très difficile au centre de tri.



Alors pour garantir le recyclage de notre collecte sélective, **trions en VRAC** !

